



## Procès-Verbal du conseil municipal du mardi 9 septembre 2025

**Présents** : MM. et Mmes Claude Lhermet, Angélique Fanget, Frédéric Finand, Yvon Blondon, Brigitte Clutier, Didier Faye, Pierre-Marie Roche, Françoise Berthois, Elsa Mélélé, Sébastien Brasy, Nathalie Chanaux.

**Absents** : Stéphane Goncalves, Pascale Parmentier, Jonathan Vallet, Isabelle Joyet (procuration à Yvon Blondon).

Le conseil est ouvert à 20h30.

Secrétaire de séance : Brigitte Clutier

Approbation du PV du conseil municipal du mardi 9 juillet 2025 : Frédéric Finand demande des précisions sur le report indiqué dans le point 1 : s'agit-il du report du vote ? Le point mal rédigé va être corrigé et complété.

### 1. Approbation du devis ARCOOP.

Il y a nécessité d'une embauche pour le projet « Cœur de village » d'un agent « Chef de mission opérationnel » pour le suivi du projet. Dans un premier temps proposition de confier une mission de transition à Céline Hausherr de septembre 2025 à mars 2026. Elle a déjà assuré la mission de coordination avec Synergie Développement. Sa proposition en contrat indépendant s'élève à 22 344 € pour un total estimé à 24,5 journées de travail. Par la suite un architecte urbaniste en fin d'études pourrait assurer ce travail.

Nathalie Chanaux dit que ce devis « veut tout dire et rien dire », qu'il n'y a qu'un seul devis ». Pierre-Marie Roche affirme que cet embauche correspond à un copinage, car elle a été élue. Claude Lhermet répond que Céline Hausherr a déménagé de Sonnay avant la fin du précédent mandat, et qu'elle n'est plus élue depuis presque 6 ans. Brigitte Clutier s'élève contre le terme de « copinage », car si son profil intéresse, c'est pour ses compétences d'organisation et de suivi des dossiers, qu'ell a bien montré justement à l'époque de son mandat. Cette proposition est vraiment une solution d'attente pour un travail que ni les élus ni le secrétariat ne peuvent assurer car trop technique.

Vote : Contre : 3 (Frédéric Finand, Nathalie Chanaux, Pierre-Marie Roche) - Abstention : 0 - Pour : 9.  
Adopté

### 2. Approbation du devis de la « Guilde de l'innovation »

La communication est indispensable pour trouver des acheteurs potentiels, les professionnels qui désireraient s'investir ainsi que les promoteurs. Le devis s'élève à 11 316 € . Il y a nécessité d'un accompagnement pour présenter le dossier correctement.

Il est souligné qu'il n'y a qu'un seul devis. Pierre-Marie Roche interroge sur la nécessité de trouver un nom au projet. Claude Lhermet souligne qu'il ne s'agit pas que du nom. Il rappelle que les frais de communication évalués par Urbat étaient très largement supérieurs. Frédéric Finand s'étonne que la réunion publique du 14 octobre n'ait pas été annoncée : la date figurait dans le dernier Essential dans l'édition ainsi que dans l'agenda. A ses questions Claude Lhermet précise que le projet sera une esquisse



à retravailler, et qu'avant le 14 octobre, elle sera présentée en réunion de travail.. Brigitte Clutier rappelle que les membres du conseil municipal peuvent assister aux réunions d'urbanisme s'ils le désirent et que ces réunions sont ouvertes à tous.

Vote : Contre : 3 (Frédéric Finand, Nathalie Chanaux, Pierre-Marie Roche) - Abstention : 0 – Pour : 9.  
Adopté

### **3. Virement de crédit pour échéance d'emprunt**

Il s'agit de la première échéance trimestrielle du prêt pour la maison Balansard. L'échéance est de 4225 € (2500 € de capital, 1725 € d'intérêts). Il est proposé de prélever 1800 € sur le budget d'entretien des bâtiments et le reste en investissements.

Vote : adopté à l'unanimité.

### **4. Demande de subvention à EBeR pour l'opération de la Plaine des Sports.**

Il s'agit des 100 000 € du fonds de concours dont 50 000 déjà versés pour les travaux du cimetière et les 50 000 € restants pour le stade. Par ailleurs toutes les demandes de subventions ont été faites pour le stade (région : 100 000 €, département 88054 € et DETR 61 000 €

Vote : adopté à l'unanimité.

### **5. Questions diverses :**

- La commune a fait remonter à la communauté de communes des demandes de modifications du PLUI liées à l'OAP. Ces demandes ont été rédigées par Daniel Schoen, qui travaille sur l'aménagement de la zone Giraud en tant qu'urbaniste (10 points de modifications listés). Pour EBER, c'est trop tard, le conseil est de voter puis de faire les modifications avec le SCOT. La question reste en suspens pour le vote du PLUI par la commune
- Frédéric Finand demande que la convention qui concerne l'opérateur de l'antenne lui soit communiquée comme il l'a déjà demandé.
- Frédéric Finand demande si les devis pour des études sont concernées par la récupération de la TVA. La commune va se renseigner.
- Frédéric Finand demande qui est en charge des réparations des ombrières. Yvon Blondon indique que c'est l'opérateur, et qu'il a déjà signalé les chenaux cassés, apparemment posés avec un système inadapté
- Nathalie Chanaux demande ce qu'il en est de l'arrivée d'autres médecins. Les dernières informations indiquent que ce ne serait pas avant 2026. Didier Faye précise qu'un affichage a été effectué dans le hall de la Maison de Santé avec une boîte pour récupérer des formulaires.
- Demande de Didier Faye sur le début des travaux pour l'antenne : Ils ne commenceront pas tant le document nécessaire à la construction ne sera présenté en Mairie
- Ouverture du Moulin à Huile pour la journée du patrimoine : Pierre-Marie roche assurera le samedi, un volontaire est nécessaire pour le dimanche.

Le Conseil municipal est levé à 21h 30.

Le Maire

Claude LHERMET

La secrétaire

Brigitte CLUTIER